

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

ON S'ABONNE
Au bureau, place du Marché-
Noir, et chez MM. DUBOSSE,
JAVAUD, GODFRÖY, et M^{lle}
NIVERLET, libraires à Saumur.

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.
JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ABONNEMENTS.
Saumur. par la poste.
Un an. . . 18f. » 24f. »
Six mois. . 10 » 15 »
Trois mois. 5 23 7 50

— A PARIS, Office de Publicité Départementale (ISIDORE FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, Corresp. générale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, — acceptés, — ou continués, — sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — Les annonces devront être remises au bureau du journal, la veille de sa publication.

CHRONIQUE POLITIQUE.

M. le général Poncelet est nommé grand-officier de la Légion-d'honneur, en raison des services qu'il a rendus dans l'accomplissement de sa mission en Angleterre. — Havas.

De nouveaux rapports adressés au ministère de la marine annoncent que nos établissements pénitentiaires de la Guyane sont en pleine prospérité, grâce à la discipline qu'on y a établie. Tous les forçats travaillent et paraissent eux-mêmes satisfaits des mesures prises pour maintenir un ordre sévère. Un forçat qui avait assassiné un autre condamné a été exécuté sur l'île royale, en présence de tous les déportés réunis. — Havas.

NOUVELLES EXTÉRIEURES.

ANGLETERRE. — Le *Morning-Advertiser*, du 11 juillet, annonce que la marine anglaise possède 15 vaisseaux de ligne à hélice, qui seront lancés à la fin de cet été, et que de grands éloges sont dus à l'inspecteur de marine sir Baldwin Walker, pour l'activité qu'il a déployée dans ces travaux. L'escadre de Spithead attire de nombreux spectateurs. Lorsque l'*Agamemnon* de 91 canons, et le *Blenheim* de 60, l'auront ralliée, cette escadre sera forte de 1,000 canons, c'est-à-dire 260 canons de plus que n'en possèdent soit la flotte française, soit la flotte anglaise dans la baie de Besika. — Havas.

AFFAIRES DU LEVANT.

La France, aussi bien que l'Angleterre se sont appliquées, le monde entier le sait, depuis l'ouverture des étranges négociations du prince Menschikoff, à adoucir, à pallier les torts de la diplomatie russe, et à faire naître toutes les occasions favorables à un rapprochement honorable entre le Sultan et le Czar.

La France et l'Angleterre, nous le répétons, n'ont négligé aucune circonstance, n'ont épargné aucun effort pour obtenir un résultat pacifique, réclamé par les besoins de la civilisation et par tous les gens honnêtes. Eh bien ! il paraît que toutes ces avances, faites loyalement, mais sans crainte, ne trouvent aucun écho dans les conseils de Saint-Pé-

tersbourg. La Chancellerie moscovite, agitée par de déplorables passions, semble vouloir rompre avec tous les principes du droit, avec toutes les prescriptions du bon sens et de la raison. L'*Indépendance belge*, en effet, nous apporte aujourd'hui une nouvelle dépêche circulaire signée par M. de Nesselrode, dans laquelle le chancelier de l'Empire rejette les conséquences du passage du Pruth, sur l'Angleterre et la France elle-même, qui ont eu la prétention de faire avancer leurs flottes dans les eaux de Besika, et ont ainsi placé la Russie sous le poids d'une démonstration comminatoire. Il faut vraiment lire ce passage de la circulaire de M. de Nesselrode, et c'est pour cela que nous le citons :

« En posant cet ultimatum à la Porte, nous avions plus particulièrement informé les grands cabinets de nos intentions. Nous avons engagé nommément la France et la Grande Bretagne à ne pas compliquer par leur attitude les difficultés de la situation, à ne pas prendre trop tôt des mesures qui, d'un côté, auraient pour effet d'encourager l'opposition de la Porte, de l'autre, engageraient plus avant qu'ils ne l'étaient déjà, dans la question, l'honneur et la dignité de l'EMPEREUR.

« J'ai le regret de vous annoncer aujourd'hui que cette double tentative a malheureusement été vaine.

« La Porte, comme vous le verrez, par la lettre ci-jointe de Réchid-Pacha, vient de faire à celle que je lui avais adressée, une réponse négative, ou au moins évasive.

« D'autre part, les deux puissances maritimes n'ont pas cru devoir déférer aux considérations que nous avions recommandées à leur sérieuse attention. Prenant avant nous l'initiative, elles ont jugé indispensable de devancer immédiatement par une mesure effective celles que nous ne leur avions annoncées que comme purement éventuelles, puisque nous en subordonnions la mise à effet aux résolutions finales de la Porte, et qu'au moment même où j'écris, l'exécution n'en a pas encore commencé. Elles ont, sur-le-champ, envoyé leurs flottes dans les parages de Constantinople. Elles occupent déjà les eaux et ports de la domination ottomane, à portée des Dardanelles. Par cette attitude avancée, les deux puissances nous ont placés sous le poids d'une démonstration comminatoire, qui, comme nous le leur avions fait pressentir, devait ajouter à la crise de nouvelles complications.

» En présence du refus de la Porte, appuyé par la manifestation de la France et de l'Angleterre, il nous devient plus que jamais impossible de modifier les résolutions qu'en avait fait dépendre l'EMPEREUR.

» En conséquence, Sa Majesté impériale vient d'envoyer au corps de nos troupes, stationné en ce moment en Bessarabie, l'ordre de passer la frontière pour occuper les Principautés.

» Elles y entrent, non pour faire à la Porte une guerre offensive, que nous éviterons, au contraire, de tout notre pouvoir, aussi longtemps qu'elle ne nous y forcera point ; mais parce que la Porte, en persistant à nous refuser la garantie morale que nous avions droit d'attendre, nous oblige à y substituer provisoirement une garantie matérielle ; parce que la position qu'ont prise les deux puissances dans les ports et eaux de son empire, en vue même de sa capitale, ne pouvant être envisagée par nous, dans les circonstances actuelles, que comme une occupation maritime, nous donne, en outre, une raison de rétablir l'équilibre des situations réciproques, moyennant une prise de position militaire. Nous n'avons, du reste, aucune intention de garder cette position plus longtemps que ne l'exigeront notre honneur ou notre sécurité. Elle sera toute temporaire ; elle nous servira uniquement de gage jusqu'à ce que de meilleurs conseils aient prévalu dans l'esprit des ministres du Sultan.

» En occupant les Principautés, pour un temps, nous désavouons d'avance toute idée de conquête. Nous ne prétendons obtenir aucun agrandissement de territoire. Sciemment et volontairement, nous ne cherchons à exciter aucun soulèvement parmi les populations chrétiennes de la Turquie. Dès que celle-ci nous aura accordé la satisfaction qui nous est due, et qu'en même temps viendra à cesser la pression qu'exerce sur nous l'attitude des deux puissances maritimes, nos troupes rentreront à l'instant même dans les limites de la Russie.

PROCLAMATION.

Habitants de la Moldavie et de la Valachie.

Sa Majesté l'EMPEREUR, mon auguste maître, m'a ordonné d'occuper votre territoire avec le corps d'armée dont il a daigné me confier le commandement.

Nous n'arrivons au milieu de vous, ni avec des

FEUILLETON

Mlle DE MARIGNAN.

(Suite.)

Loin de l'orage du château, le solitaire avait passé de belles heures dans les bois ses amours et sur le versant des montagnes ; tantôt chassant avec l'audace et l'agilité d'un Natchez, tantôt, assis sur les roches élevées, suivant des yeux un nuage flottant dans l'océan aérien, ou quelque brillante réverie visible pour lui seul. Il revenait d'une course lointaine, un peu las, mais escorté par je ne sais quelle espérance souriante, lorsqu'on lui remit un message du château. Il en brisa le cachet, et, ne reconnaissant pas l'écriture, il jeta les yeux au bas de la lettre ; elle n'était point signée. Fernand d'Arona passa dans le petit jardin, et lut ce qu'on lui mandait. Sa surprise fut extrême en reconnaissant une lettre de madame de Saint-Clair. Il comprit sa faute à lui, et il se mordit fortement la lèvre après s'être écrié :

— Où donc me suis-je engagé ? Quel misérable conseiller est un amour-propre avide de petites vengeances !

Clary lui racontait fort au long toutes les scènes du château. Elle se disait très-malheureuse de tout cela ; elle parlait du délire de M. de Montval, et demandait instamment à M. d'Arona aide et protection pour son malheureux frère auprès du commandeur. Clary choisissait à propos son avocat. Quant à Malvina, elle en fai-

sait un être inexplicable, un sphinx, dangereux et attrayant à la fois ; elle l'accusait presque de duplicité et d'une coquetterie coupable, étant sûre, ajoutait-elle, que M. de Montval était trop homme d'esprit pour avoir donné dans une passion sans discernement, comme un écolier. « Malvina devait sans doute avoir autorisé, tacitement, les hommages exaltés de Fernand ; Malvina » serait un jour punie par son propre cœur, etc., » et tant d'autres choses encore. La lettre de Clary était élégante et nébuleuse d'un bout à l'autre. Enfin elle parlait d'elle-même et de l'inquiétude indéfinissable qui lui était survenue depuis le pèlerinage au Cantal. C'est à peine si elle se rendait compte de l'enchaînement de ses idées, tant elles se succédaient rapidement ; son âme était remplie de crainte et d'espoir ; il y avait en elle comme un abîme... « Ah ! Monsieur, s'écriait-elle, savez-vous bien que toute l'existence d'une femme peut se briser pour avoir écouté une parole enchanteresse ! Savez-vous que nous bravons plus que la mort, tandis que d'un autre côté, peut-être, on ne met en jeu qu'une froide galanterie ? Mais non, je l'espère, une âme comme la vôtre a trop d'élevation pour consentir aux misérables artifices, aux hypocrisies qui font tant de victimes dans le monde. Je vous crois digne de me comprendre, Monsieur. De mystérieuses révélations me conseillent d'avoir confiance en vous. Je me regardais comme coupable de ne pas croire à votre beau caractère... » — Oh ! s'écria Fernand en froissant la lettre, dans quel guépier m'as-

tu amené, détestable vanité du moment, ridicule idole, vanité trois fois maudite !

Après cette apostrophe, il se frappa le front, et se mit à parcourir à grands pas les allées du jardin, demandant conseil à tous les arbres qu'il rencontrait, à toutes les fleurs que la brise balançait sur leur tige. Sa résolution fut de répondre une lettre sincère et précise ; il la pesa encore, et quand il en connut bien la valeur et la portée, il rentra chez lui, et une demi-heure après son message partait pour le château. Dans cette lettre, M. d'Arona s'avouait le plus misérable des hommes, puisqu'il avait pu, un moment, n'écouter que l'enivrement de sa tête sans consulter son cœur sur ce qu'il pouvait tenir. Il ne disait pas un mot de sa passion pour mademoiselle de Marignan ; mais cette flamme pure se reflétait, pour ainsi dire, sur toutes les lignes qu'il avait tracées. Croyant sa délicatesse plus à l'abri, il attendit tout événement.

Il arriva que, le lendemain de ce jour, c'était un samedi, vers le soir, André, le domestique de M. d'Arona, revint de la petite ville située à cinq lieues de là ; il avait été envoyé par son maître pour quelques affaires. André était sérieux et préoccupé : Fernand s'en aperçut et il l'interrogea. Alors le visage brun du jeune Espagnol rougit et pâlit presque en même temps. M. d'Arona le pressa vivement de questions :

— Monsieur, dit celui-ci, c'est un secret que j'ai surpris étant à l'hôtellerie de la poste. Il y a un complot. On doit demain, à l'entrée de la nuit, attendre une voiture

projets de conquête, ni avec l'intention de modifier les institutions qui vous régissent et la situation politique que des traités solennels nous ont garantie.

L'occupation provisoire des Principautés, que je suis chargé d'effectuer, n'a d'autre but que celui d'une protection immédiate et efficace dans des circonstances imprévues et graves où le gouvernement ottoman, méconnaissant les nombreuses preuves d'une sincère alliance que la cour impériale n'a cessé de lui donner depuis la conclusion du traité d'Andrinople, répond à nos propositions les plus justes par des refus, à nos conseils les plus désintéressés par la plus offensante méfiance.

Dans sa longanimité, dans son constant désir de maintenir la paix en Orient comme en Europe, l'Empereur évitera une guerre offensive contre la Turquie, aussi longtemps que sa dignité et les intérêts de son empire le lui permettront.

Le jour où il obtiendra la réparation qui lui est due et les garanties qu'il est en droit de réclamer pour l'avenir, ses troupes n'entreront dans les limites de la Russie.

Habitants de la Moldavie et de la Valachie, je remplis également un ordre de Sa Majesté impériale, en vous déclarant que la présence de ses troupes dans votre pays ne vous imposera ni charges, ni contributions nouvelles; que les fournitures en vivres seront liquidées par nos caisses militaires, en temps opportun et à un taux fixé d'avance, d'accord avec vos gouvernements.

Envisagez votre avenir sans inquiétude, livrez-vous avec sécurité à vos travaux agricoles et à vos spéculations commerciales, obéissez aux règlements qui vous régissent et aux autorités établies. C'est par le fidèle accomplissement de ces devoirs que vous acquerez les meilleurs titres à la généreuse sollicitude et à la puissante protection de S. M. l'EMPEREUR.

Le *Morning Post* s'exprime en ces termes, à l'occasion de l'entrée des Autrichiens en Bosnie :

« Les Autrichiens sont entrés en Bosnie! Telle est la nouvelle importante que nous recevons de Vienne, par le télégraphe. Cet événement, que nous prévoyions, car nous en avons annoncé jeudi les préparatifs, est le plus grave qui soit arrivé depuis la publication du manifeste adressé par la Russie à ses sujets. De trois choses l'une : Ou l'Autriche occupe les provinces turques du Nord-Ouest d'après un accord secrètement conclu avec la Russie, et les deux gouvernements despotiques se proposent de dépouiller la Turquie du territoire et de l'indépendance que lui ont garantie les puissances par le traité de 1841. — Ou l'Autriche entre dans ces provinces, afin d'y maintenir l'ordre et de prévenir les troubles entre les chrétiens et les Turcs, dont les sentiments religieux sont si vivement excités en ce moment. Ce serait une excuse, non une justification. — Ou l'Autriche entre sur le territoire turc, afin de s'assurer, en cas de partage de la Turquie d'Europe, la Bosnie et la Serbie, pour qu'elles ne tombent pas entre les mains de la Russie, qui se ferait alors plus que la part du lion. Nous croyons que cette supposition est la vérité; mais, à quelque point de vue que l'on considère la nouvelle invasion,

on ne peut méconnaître qu'elle augmente beaucoup les complications de la crise actuelle.

L'alarme la plus vive règne à Constantinople, et l'on y craint que la flotte russe ne se dirige vers le Bosphore. Comme nous n'avons reçu aucune confirmation à ce bruit, nous espérons qu'en cette occasion dame renommée s'est trompée. Il est possible que le départ de Sébastopol d'une partie des forces russes envoyées peut-être aux bouches du Danube, ait donné naissance à ce bruit qui a si vivement ému Constantinople, et à l'occasion duquel le Sultan a demandé aux ambassadeurs de France et d'Angleterre si, dans le cas où la flotte russe paraîtrait dans le Bosphore, les flottes combinées passeraient les Dardanelles. La réponse à cette question a été faite avec aussi peu d'hésitation qu'on agirait si malheureusement le cas posé se réalisait. La nouvelle agression qui vient d'être dirigée contre le territoire turc portera le Sultan à requérir la présence des alliés dans sa capitale, car il est difficile de concevoir que les deux flottes restent dans des eaux neutres lorsque le drapeau russe flotte sur Jassy et Bucharest, et le drapeau autrichien sur les places de Bosnie et de Servie. Il est temps que les pavillons protecteurs de France et d'Angleterre flottent dans le Bosphore pour repousser la spoliation en même temps qu'ils offrent la paix. »

— Lord Malmesbury, dans la séance de la Chambre des Lords, du 11 juillet, a interpellé le Gouvernement sur l'envahissement de la Bosnie par l'Autriche. Le comte d'Aberdeen a déclaré n'avoir reçu aucun renseignement officiel à ce sujet. Nous reproduisons les termes de cette conversation :

Lord Malmesbury : Je demanderai au noble comte chef du Gouvernement s'il a reçu quelques détails sur l'entrée de l'armée autrichienne en Bosnie et sur son motif ?

Le comte d'Aberdeen : Le gouvernement de la Reine n'a reçu aucun renseignement officiel à ce sujet.

Le comte de Derby : Le gouvernement de la Reine a-t-il reçu, soit actuellement, soit à un autre moment, quelques communications du ministre autrichien relativement à la possibilité ou à la probabilité de l'occupation de la Bosnie par le gouvernement autrichien ?

Le comte d'Aberdeen : Je n'ai reçu aucun avis de semblable intention de la part du gouvernement autrichien.

Si l'on en juge par le langage que tiennent les feuilles de Londres, les paroles de lord Aberdeen semblent avoir eu pour effet de confirmer la nouvelle de l'entrée des Autrichiens en Bosnie, bien que le Gouvernement n'ait rien appris à ce sujet par les voies officielles.

Les feuilles d'Allemagne ne disent rien de la nouvelle donnée par les journaux anglais.

(Univers) JULES GONDON.

REVUE DE L'OUEST.

Nantes. — On lit dans le *Breton*, du 11 juillet : « M. le ministre de la marine et des colonies doit arriver à Saint-Nazaire, le 16, au matin, et, dans la soirée, il sera à Nantes. M. le Maire de Nantes ayant mis, au nom de la ville, un bateau à

vapeur à la disposition de Son Excellence, M. le ministre a accepté avec empressement cette proposition, et il fera, en Loire, les diverses escales qu'il lui conviendra de fixer. On dit que M. le Maire de Nantes, et MM. les présidents de la Chambre et du Tribunal de commerce, doivent, avec une députation de ces corps, et celle de l'administration et du Conseil municipal, accompagner à Saint-Nazaire M. le Prétel de la Loire-Inférieure, qui y recevra le ministre. — Nous avons annoncé que le Conseil municipal a voté 10,000 fr. pour les frais de réception. »

FAITS DIVERS.

Le *Nouvelliste* de Rouen du 10 juillet donne les détails suivants sur un terrible ouragan de grêle qui, la veille, a ravagé cette ville et ses environs, et causé les plus grands dégâts :

« La ville de Rouen et ses environs ont été mitraillés, hier matin, par une grêle qui a causé un dommage tellement considérable, qu'il est impossible encore d'en préciser l'importance. Pendant cinq minutes qu'a duré ce météore, le désordre des éléments était tel, qu'on se serait cru transporté sur le sol volcanique des Antilles, et menacé d'un épouvantable cataclysme.

« Hier samedi, dès six heures du matin, le ciel, d'abord assez clair, s'est obscurci, et une nuée, formée de nuages sombres et blafards, a plané au-dessus de la ville de Rouen. A partir de cet instant, l'état de l'atmosphère présentait un aspect particulier, qui ne se modifia nullement jusqu'à neuf heures du matin. A ce moment, un coup de tonnerre, d'une violence épouvantable, retentit dans les airs; puis, tout aussitôt, on entendit un bruit étrange, une sorte de cliquetis formé par les grêlons qui s'entre-choquaient à une certaine élévation. Enfin, ce déluge de grêlons fondit sur la ville avec un fracas épouvantable, brisant toutes les vitres, dépouillant les arbres de leurs feuillages, atteignant les passants et jetant l'épouvante dans la population.

« Il est impossible de donner une idée de la confusion et du désordre causés par cette mitraille venant du ciel. Les habitants essaient de fermer leurs croisées; les passants cherchent un abri qui les protège; les chevaux, attelés aux voitures, s'emportent, tandis que les conducteurs tentent de les arrêter. Après cinq minutes, la grêle cesse de tomber, laissant le sol blanchi par la glace, comme l'hiver après une chute abondante de neige. Une pluie torrentielle lui succède.

« Dès qu'il fut permis de sortir sans danger, chacun s'empressa de constater le dommage et de se rendre compte du fracas épouvantable qui venait de se produire. Les grêlons étaient presque tous d'un volume égal à des œufs de pigeon, assertion qui ne sera démentie par personne, et dont il a été possible à tout le monde de vérifier l'exactitude.

« Il est même tombé des grêlons d'un poids et d'un volume plus considérables. Ainsi, place du Gaillarbois, un grêlon ramassé vingt minutes après l'orage, et qui par conséquent avait déjà pu fondre, a été pesé; on a constaté qu'il pesait soixante-quinze grammes. D'autres, d'un poids supérieur, ont été trouvés, nous assure-t-on, sur le boulevard Cauchoise et sur la place du Boulingrin.

près des *Rochers*, à deux lieues de la ville. Que Notre-Dame me protège! j'ai dit la vérité.

M. d'Arona tremblait de tous ses nerfs. Dans la violence de sa colère, il aurait tué sur la place celui qui se fût avisé de lui dire qu'il se trompait dans ses soupçons. Une pensée révélatrice avait passé devant lui, rapide comme un éclair. André connaissait trop bien son maître pour l'interroger. Il s'éloigna sur la pointe du pied et ne reparut qu'à un coup de sonnette. Il était nuit close. M. d'Arona demanda ses pistolets; il les examina avec soin sans dire un seul mot; puis il les chargea lentement devant André, plus pâle et plus immobile qu'un marbre. Cela étant terminé, il fit signe à son valet de lui donner une forte épée, qui toujours était pendue à son chevet. C'était l'épée du père de M. d'Arona, officier de marine, mort sur la frégate qu'il commandait. André décrocha ce fer et le remit à son maître, qui le tira du fourreau et en regarda la belle lame d'acier, damasquinée d'or aux abords de la garde. L'épée fut placée sur une table à côté des pistolets.

— On sellera mon cheval au point du jour, dit Fernand d'une voix saccadée et sèche comme la fièvre... On dira que je suis à la chasse pour deux jours, ajouta-t-il... On ne me suivra point, et on n'aura aucune inquiétude sur moi, dit-il en mettant une minute d'intervalle entre chaque phrase.

André s'inclinait à mesure que son maître finissait de parler. C'était l'obéissance passive et incarnée de ce

jeune Espagnol à l'égard de M. d'Arona; mais André ne reconnaissait aucune autre autorité au monde : le roi ou la reine des Espagnes et des Indes n'existaient même plus pour lui, depuis qu'il avait ployé le genou sous la main de Fernand.

Les cris joyeux de l'alouette répondaient à peine aux premiers sourires de l'aube, que d'Arona partait, à cheval, de sa petite maison; les fontes de sa belle selle étaient garnies de longs pistolets, et une épée était cachée sous les plis de son manteau. Il gravit les hauteurs situées au sud de son habitation, et il prit les sentiers tracés à travers les genêts en fleurs et les clairières de petits sapins. André le suivit des yeux tant qu'il put distinguer à l'horizon le sommet de son chapeau. Quand il l'eut perdu de vue, il fit deux fois le signe de la croix, recommandant son bon maître à tous les saints de France et de Castille.

M. d'Arona prit le chemin des bois, pour n'être point rencontré, et nul ne sut jamais de quel côté il dirigea sa course, ni ce qu'il devint et ce qu'il fit jusqu'au soir de cette journée.

Les heures fraîches de la soirée inondaient les vallées de leur brume argentée, et les cloches des villages, épars çà et là dans l'étendue et sur les cimes, sonnaient le mélancolique *Angelus*. Une voiture revenait de la ville, située au delà d'une petite rivière, et elle montait lentement la pente d'un coteau; elle avait déjà parcouru deux lieues environ, elle atteignait l'entrée d'une gorge

où le chemin se trouvait resserré entre des roches abruptes, parmi lesquelles s'élevaient d'immenses châtaigniers; l'écho était sonore dans ce défilé, que l'obscurité envahissait de tous côtés; les rochers se découpaient sur le fond de l'air en formes bizarres et indéfinies; l'imagination pouvait en faire tous ses fantômes, toutes ses chimères, toutes ses apparitions cabalistiques; une figure blanche se montrait à l'une des portières de la voiture et regardait curieusement cette fantasmagorie, qui semblait passer et s'enfuir; une autre figure de femme était dans le fond du carrosse, du côté opposé : celle-là priait; c'était la nourrice de mademoiselle de Marignan, bonne paysanne que Malvina menait toujours avec elle quand elle allait à six lieues du château, le dimanche, entendre le sermon et assister au salut; un domestique et le cocher étaient les seuls gardiens tutélaires du carrosse. Les montagnards sont de si honnêtes gens! et, d'ailleurs, la voiture de mademoiselle de Marignan était si respectée dans les montagnes!

Voilà que tout à coup un cavalier se présente devant les chevaux et les saisit au mors : la voiture s'arrête.

— Que veux-tu? dit le cocher d'une voix tranquille. — Je veux parler à ta maîtresse, répondit le cavalier. — C'est vous, monsieur le vicomte? reprit le cocher.

(La suite au prochain numéro.)

» La foudre, pendant le coup terrible qui a servi de signal à la chute de la grêle, est tombée à diverses places, notamment sur le Théâtre-des-Arts, attirée par le paratonnerre. Elle est également tombée rue Anérière, ainsi que sur le l'église Saint-Vincent, où elle a brisé une gargouille.

» On assure que le fluide a suivi la ligne du télégraphe électrique, et que c'est à l'aide de ce fil conducteur qu'il a parcouru la distance comprise entre le Théâtre-des-Arts et l'église Saint-Vincent, répandant sur son passage une forte odeur de soufre. Un garçon, travaillant chez M. Sannier, au café de la Comédie, qui se trouvait près du fil conducteur du paratonnerre du théâtre, a été renversé par la commotion.

» La grêle est tombée avec tant de violence que les arbres du cours Boieldieu, du cours la Reine, de l'avenue Saint-Paul, des boulevards, de l'avenue du Mont-Riboudet, avaient jonché le sol de leurs feuilles. En outre, les grêlons, par leur choc sur l'extérieur des maisons, y avaient laissé des traces semblables à celles que font les balles lancées par les fusils. Les hirondelles et d'autres oiseaux qui volaient au moment de l'orage ont été tués. On en a ramassé un assez grand nombre dans divers endroits. Quant aux vitres des croisées, des châssis et des cours, nous n'avons pas besoin de dire qu'elles ont été presque partout pulvérisées.

» La première émotion à peine calmée, l'autorité s'est mise en demeure de visiter et de faire constater le dommage causé par cet ouragan. Le Préfet et le Maire sont allés, pendant la journée d'hier, visiter les endroits qui avaient été le plus maltraités, et ont, en outre, ordonné de leur faire un rapport circonstancié.

» Ce serait une tâche impossible que d'énumérer toutes les personnes auxquelles l'ouragan a causé des dommages plus ou moins considérables; aussi ne ferons-nous qu'indiquer les endroits où la grêle a exercé ses ravages avec un redoublement de fureur.

» L'Hôtel-Dieu a été littéralement saccagé. On évalue à plus de 2.000 le nombre de vitres brisées. Le Jardin-des-Plantes a été aussi très-maltraité. Les serres ont beaucoup souffert.

» La nuee a disparu dans la direction de la côte de Neufchâtel, ce qui explique tout le dégât qu'elle a causé aux jardins situés dans ces parages. Ainsi, il ne reste pas un seul carreau à une serre de cent pieds de longueur, appartenant à M. Tongard, située rue des Pommiers-Mallet. La serre de M. Rollet, habitant de ce même quartier, n'a pas été plus ménagée.

» Dans l'intérieur de la ville, le fléau a sévi avec la même violence. Toutes les belles glaces qui formaient la devanture des magasins ont été brisées. L'imprimerie de M. Berdalle, située rue de la Vicomté, a été presque entièrement bouleversée. Cette imprimerie était abritée sous une longue et spacieuse vitrerie. Toutes les vitres ont été broyées. Leurs imperceptibles éclats sont tombés dans les casiers où sont rangés les caractères. En outre, les grêlons, n'étant plus arrêtés par rien, sont allés endommager les pierres lithographiques et hacher leurs dessins. La perte est considérable, et la dévastation a été si complète, qu'il faudra plusieurs jours pour mettre cet établissement en état de reprendre le travail.

» Les deux gares du chemin de fer ont aussi payé leur tribut à l'ouragan. L'établissement de la Foudre, situé sur l'avenue de Caen, a été très-endommagé; presque tous les carreaux de ses innombrables fenêtres ont été brisés.

» Sur les boulevards Cauchoise et Bouvreuil, on a constaté un dommage considérable dans les cours vitrées sous lesquelles sont abritées les marchandises amenées des fabriques.

» M. Legrand, fabricant, rue Saint-Vivien, a aussi éprouvé un dommage considérable. La grêle, après avoir brisé les châssis, est tombée sur des métiers et, en peu d'instants, les a mis hors de service. Si nos renseignements sont exacts, ce malheur serait arrivé chez un grand nombre de fabricants.

» Il y a, dans l'intérieur de la ville, bien d'autres sinistres à constater, d'une importance plus ou moins grande; mais ces dommages ne sont rien, comparés à ceux éprouvés aux alentours de Rouen, par les propriétaires de jardins et par les jardiniers et maraichers; la fortune d'un grand nombre d'entr'eux a été anéantie par la grêle. Ainsi, dans les vallées de Saint-Hilaire, de Saint-Gervais, de Saint-Sever et du Mont-Riboudet, tous les jardins ont été ravagés d'une si épouvantable manière, que les récoltes de fruits et de légumes sont presque totalement perdues. Il est impossible de décrire la désolation dans laquelle le fléau a plongé ces familles, aujourd'hui sans ressources et sans espérances. Non-seulement les châssis et les cloches ont été pulvérisés, mais encore les fruits et les légumes ont disparu sous les coups de la grêle, ou bien ont été entraînés par les torrents formés par la pluie.

» On cite, dans toutes les directions, des jardiniers auxquels il ne reste pas une seule cloche intacte. Chez le sieur Dubuc, à la barrière du Havre, douze cents cloches ont été cassées. Un autre en a perdu six cents. Partout le dommage a été dans la même proportion.

» Dès hier, un grand nombre de jardiniers, atteints par ce malheur, sont allés à l'Hôtel-de-Ville exposer leur triste situation et implorer des secours.

» La quantité de grêle tombée, pendant les cinq minutes qu'a duré l'orage d'hier matin, a été si considérable qu'hier soir, au Champ-de-Mars et sur l'avenue du Mont-Riboudet, il y avait encore des morceaux de glace que l'ardeur du soleil et l'élévation de la température n'avaient pu dissoudre.

» Une souscription a été aussitôt ouverte à Rouen en faveur des malheureux jardiniers, victimes de la grêle.

CHRONIQUE LOCALE.

Hier au soir, vers les 10 heures, le feu a pris à un magasin débalé sur la Promenade. On ne peut expliquer la cause de cet incendie. Toujours est-il que les malheureux marchands sont plongés dans l'affliction; ils ont perdu une grande quantité de bibliotèque. — On ne sait s'ils étaient assurés.

PAUL GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Le Conseil impérial de l'instruction publique est convoqué par un arrêté ministériel, pour une session ordinaire qui s'ouvrira le 2 juillet et sera close le 11 août. — (*Moniteur*).

On a reçu par Vienne des nouvelles de Constantinople, du 30 juin.

On avait reçu l'avis que les troupes russes avaient commencé leur mouvement, et l'on s'attendait à apprendre qu'elles étaient entrées dans les Principautés. On croyait que la Turquie n'oserait pas immédiatement du droit que lui donnerait cet acte d'hostilité, d'appeler la flotte anglo-française

à Constantinople. On attendra les explications que ne peut manquer de donner la Russie. Ces explications, contenues, on le sait, dans la note de M. de Nesselrode, doivent être connues maintenant à Constantinople, et elles y produiront d'autant plus d'effet que l'opinion dans cette capitale paraissait être que de nouvelles négociations allaient s'ouvrir entre les puissances alliées et la Russie aussitôt après la dénonciation de l'occupation des Principautés. La nouvelle était arrivée à la Porte que des troubles avaient éclaté dans quelques villes de l'intérieur et notamment à Andrinople, où ils paraissent avoir eu un caractère assez sérieux. — Havas.

PERLES D'ÉTHER DU DOCTEUR CLERTAN. — Ce nouveau mode d'administration de l'Éther est approuvé par l'Académie impériale de Médecine.

Ces perles ont l'avantage de porter avec la plus grande facilité l'Éther, libre, pur, sans odeur, à doses fixes et parfaitement connues, jusques dans l'estomac, où elles se dissolvent très-prompement.

Plusieurs de nos premiers médecins de Paris ont constaté que les Perles d'Éther constituent un médicament vraiment héroïque, qui dissipe très-prompement les migraines, les crampes d'estomac, les palpitations, les coliques hépatiques, la pneumatose ou formation des gaz intestinaux; les vomissements nerveux; les étouffements causés par les points douloureux provenant d'une digestion difficile ou de rhumatisme vague; enfin toutes les douleurs qui proviennent d'une surexcitation nerveuse; par suite, et à raison de sa rapide volatilisation, ils ont reconnu qu'au lieu d'être administré comme autrefois dans de l'eau, du sirop, ou sur un morceau de sucre, l'Éther ne devait plus être employé que sous la forme de perles. A Paris, rue Caumartin, 45; A Angers, chez M. MÉNIÈRE, ph.; Beaufort, MOUSSU, ph.; Châlons-sur-Loire, GUY, ph.; Châteauneuf-sur-Sarthe, HOSSARD, ph.; Cholet, BONTEMPS, ph.; Saumur, BRIÈRE, ph.; Saint-Florent-le-Viel, MAUSSON, ph. (304)

En présence des faits nombreux publiés par les journaux de médecine, il est certain que pour combattre une maladie inflammatoire ou une affection nerveuse, on ne peut être guéri par aucun moyen plus simple, plus facile et plus efficace que par l'emploi du SIROP JOHNSON, préparé sur la formule du PROFESSEUR BROUSSAIS, mais il faut exiger sur la bouteille le cachet intact et l'étiquette signée par JOHNSON, pharmacien, 6, rue Caumartin, à Paris. Dépôt à Saumur, chez M. BUREAU, pharmacien. (385)

Quoique les chaleurs, ou plutôt l'intempérie de la saison, ne permette pas de faire un friand étalage, on ne trouve pas moins chez M. J. Budan, tout ce que comporte la composition d'un dîner. Il vient de recevoir de Londres des fruits confits au vinaigre, des sauces anglaises de toute espèce, et de véritables cayennes. Diverses montardes, truffes conservées, chester et roquefort nouveaux, etc., etc. La marée arrive, comme d'habitude, les dimanches et les jendis. (335)

BOURSE DU 12 JUILLET.

4 1/2 p. 0/0 baisse 50 cent. — Fermé à 104 50.
5 p. 0/0 baisse 55 cent. — Fermé à 76 55.

BOURSE DU 15 JUILLET.

4 1/2 p. 0/0 baisse 50 cent. — Fermé à 104.
5 p. 0/0 baisse 50 cent. — Fermé à 76 25.

ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

VIN DE CHAMPAGNE JACQUESSON ET FILS.

Les grands approvisionnements que nous avons en cave, les années précédentes, nous avaient permis d'établir dans nos dépôts des vins d'excellente qualité à des prix modérés; le public a fait un accueil favorable à ces vins qui ont trouvé un prompt et rapide écoulement.

La dernière récolte, dans nos vignobles, ayant été l'une des plus faibles, nous nous sommes limités, cette année, à ne faire des achats que dans les premiers crus de la Champagne, et, ce n'est qu'en faisant de grands sacrifices et payant des prix excessivement élevés, que nous avons pu obtenir un

choix exceptionnel des raisins de nos meilleurs crus.

Il résulte de ce qui précède que nos dépositaires ne pourront plus continuer la vente de nos vins à 2 fr. 25 c. que jusqu'à concurrence des modiques approvisionnements qu'ils peuvent avoir dans leurs dépôts; ces approvisionnements aussitôt écoulés, ils ne pourront plus offrir, de notre maison, que les vins extra, de grands crus et de grandes années; ces vins, les plus fins que la Champagne puisse produire, d'une délicatesse exquise, sont:

- 1° Sillery supérieur;
- 2° Fleur de Sillery;
- 3° Crème de Bouzy.

Chaque qualité porte une étiquette spéciale, et, afin d'éviter les substi-

tutions d'étiquette, nous avons la précaution d'imprimer, autour du bouchon, le nom de la qualité du vin.

M. L. BLANCHET, rue de la Petite-Bilange, en notre ville, dépositaire de ces vins, a l'honneur de prévenir MM. les consommateurs, qu'outre les vins extra-fins de la maison JACQUESSON ET FILS, ci-dessus énoncés, il possède le dépôt des excellents vins de M. Juglar, un des plus riches propriétaires de la Champagne, et qu'il les livrera à des prix modérés. (367)

A LOUER

Pour Noël 1853 ou Saint-Jean 1854, 1° Le MAGASIN actuellement occupé par M. Bonneau, place du Marché-Noir;

2° Un autre MAGASIN, rue du Marché-Noir; S'adresser à M. GODET, imprimeur.

M. BYGRAVE M^N-DENTISTE

(MAISON DORÉE)

3, RUE LAFFITTE, A PARIS

Se charge d'ORTHODONTISME (redressement des dents) et de toutes autres opérations difficiles de la bouche. Il perfectionne ou échange les dents et dentiers artificiels mal ajustés. (656)

M. Viger, de Saumoussay, a du VIN DE CHAMPAGNE A VENDRE de 46, 48, 49, 50.

S'adresser à M. DESCHAMPS, commissionnaire à Saumur. (402)

Étude de M^e LABICHE, avoué à Saumur, rue de la Petite-Douve, n^o 11.

VENTE

Par suite de surenchère

En l'audience des saisies immobilières du Tribunal civil de première instance de Saumur, séant au Palais de Justice de ladite ville,

EN 9 LOTS.

De divers Immeubles,

Consistant en :

MAISON ET DÉPENDANCES,

TERRES LABOURABLES, VIGNES

ET JARDIN,

Le tout situé commune de Tigné, canton de Vihiers, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire).

L'adjudication aura lieu le samedi 30 juillet 1853, à la barre du Tribunal, à midi.

On fait savoir à qui il appartiendra, qu'aux jour, lieu et heure sus-indiqués, il sera procédé à l'adjudication publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, des biens dont la désignation suit.

DÉSIGNATION

DES BIENS A VENDRE.

1^{er} Lot.

Une maison, située au bourg et commune de Tigné, composée de trois petites chambres, une cuisine avec une cheminée, une autre chambre servant de salon, au fond une cheminée, et enfin une autre chambre servant de pharmacie; au premier, une grande chambre à coucher, ayant une cheminée à côté de laquelle se trouvent un petit cabinet et un escalier servant à exploiter le grenier qui se trouve sur ladite maison; tous les appartements ci-dessus désignés, sont couverts en tuiles; une petite cour joignant la maison, dans laquelle se trouvent une grange et une écurie, le tout couvert en tuiles, et d'une contenance d'environ dix-huit ares, joignant au levant et au nord le sieur Grosourdy, au couchant Moron, de Tigné, et au midi le chemin de Tigné.

2^e Lot.

Environ huit ares cinquante centiares de terre labourable, appelés la Garene, joignant au levant le chemin de Tigné à Martigné-Briand et la veuve Morisseau, au nord Guillaume Lusson, au couchant Pierre Turelais, au midi le chemin allant au bourg de Tigné.

3^e Lot.

Environ douze ares cinquante centiares de terre labourable, au même lieu, joignant au levant Gaschet-Turelais, au nord le chemin de Saint-Georges à Aubigné, au couchant Jean Taillée, au midi le sieur Grosourdy.

4^e Lot.

Environ cinq ares cinquante centiares de terre labourable, situés au même lieu, joignant au levant Jean Taillée, au nord Gaschet-Turelais, au couchant le sieur Grosourdy, et au midi le chemin allant au bourg de Tigné.

5^e Lot.

Cinq ares quatre-vingt-dix centiares environ de jardin, dans lequel se trouve une assez grande quantité d'arbres fruitiers, joignant au levant, au nord et au couchant le sieur Grosourdy, et enfin, au midi le chemin allant au bourg de Tigné.

6^e Lot.

Environ quarante-neuf ares de terre labourable, situés au lieu dit la Garene, joignant au levant Jean Taillée, au nord le chemin de Saint-Georges à Aubigné, au couchant Pierre Moron et enfin au midi le sieur Grosourdy.

7^e Lot.

Environ vingt ares soixante-dix centiares de terre labourable, situés au lieu dit la Garene, joignant au levant le sieur Grosourdy et Rethoré Genne-

vais, au nord le chemin de Saint-Georges à Aubigné, au couchant les héritiers Fournier, et au midi M. Grosourdy.

8^e Lot.

Environ trois ares dix centiares de vigne, situés au lieu dit la Garene, joignant au levant le sieur Grosourdy, au couchant Fournier-Ménard, au midi le chemin de Tigné.

9^e Lot.

Environ seize ares vingt centiares de terre labourable, situés au même lieu de la Garene, joignant au levant Pierre Jussiaume, au nord Rethoré-Gennevais, au couchant le sieur Grosourdy, et au midi le chemin de Tigné.

Procédure.

Les biens sus-désignés ont été saisis sur le sieur Jacques-François Grosourdy, médecin, et dame Marie-Rosalie Martin, son épouse, demeurant ensemble à Tigné, suivant procès-verbal de Amant, huissier à Vihiers, en date du neuf avril mil huit cent cinquante-trois.

Cette saisie a été faite à la requête de M. Georges-Nicolas Boulet, arbitre du commerce, demeurant à Paris, passage Saulnier, n^o 16, agissant : 1^o au nom et comme syndic de l'union des créanciers de la faillite de la société Cauderon et Compagnie, banque d'amortissement des dettes hypothécaires, constituée à Paris, sous la raison d'Olivier et Compagnie, et ayant existé d'abord sous la raison de Mydi et Compagnie, et en dernier lieu sous celle de Cauderon et Compagnie; mondit sieur Boulet, nommé à cette qualité de syndic par jugement du Tribunal de commerce de la Seine, en date du vingt-huit avril 1852; 2^o comme ayant été subrogé dans les droits de M. Bertron, marchand de papiers peints, demeurant à Angers, ainsi qu'il résulte d'une quittance subrogatoire en date du dix-neuf janvier dernier; lequel a pour avoué M^e Labiche, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, y demeurant, lequel est constitué sur la saisie dont il s'agit.

Les biens sus-désignés ont été adjugés à M. Narcisse Dupont, notaire à Thouarcé, suivant jugement de l'audience des saisies immobilières du Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du deux juillet mil huit cent cinquante-trois; mais, par acte fait au greffe dudit Tribunal, le huit juillet même mois, M^{me} Claire Philibert, épouse contractuellement séparée quant aux biens et spécialement autorisée de M. Jacob Aldrophe, dit Altroffe, son mari, ancien négociant, demeurant à Paris, rue Geoffroy-Marie, n^o 9, a formé une surenchère du sixième sur les prix d'adjudication et les charges qui en sont l'accessoire, et a constitué M^e Labiche, avoué, pour la suite de cette surenchère, qui a été dénoncée à qui de droit par acte d'avoué à avoué, en date du onze juillet présent mois.

Mises à prix.

Les biens dont la désignation précède seront vendus en neuf lots, et criés sur les mises à prix ci-après énoncées,

Savoir :

Le 1^{er} lot, sur la mise à prix de 1,345 f.
Le 2^e, sur celle de 168
Le 3^e, sur celle de 240
Le 4^e, sur celle de 72
Le 5^e, sur celle de 246
Le 6^e, sur celle de 515
Le 7^e, sur celle de 340
Le 8^e, sur celle de 27
Le 9^e, sur celle de 135

Total des mises à prix... 3,088

S'adresser, pour les renseignements, soit à M^e LABICHE, avoué, poursuivant la vente; soit au greffe du Tribunal civil.

Fait et rédigé par l'avoué-licencié soussigné, le 11 juillet 1853.
(418) Signé : LABICHE, avoué.

Étude de M^e GUÉRIN, huissier-audencier à Saumur.

VENTE

Par autorité de justice.

Le dimanche 17 juillet 1853, à midi précis, en vertu d'un jugement rendu à la justice de paix du canton sud de Saumur, le 29 juin 1853, enregistré, il sera procédé, par le ministère de M^e Plé, commissaire-priseur à Saumur, au domicile du sieur Foyer, cabaretier à Saumur, rue de Fenet, à la vente publique aux enchères des meubles et objets mobiliers saisis sur ce dernier, par procès-verbal du ministère de M^e Guérin, huissier à Saumur, du 23 juin 1853, enregistré.

Lesquels objets consistent en vaisselle, tables, tabourets, buffet, bois de lit, pendule à poids, cadres, poêle en fonte, etc., etc.

On paiera comptant. (419)

Tribunal de commerce de Saumur.

Par jugement du Tribunal de commerce de Saumur, en date du 11 juillet 1853, le sieur Michel Péan, fabricant de chaux, demeurant commune de Saint-Hilaire-du-Bois,

A été déclaré en état de faillite ouverte.

M. Lambert fils aîné a été nommé juge-commissaire de ladite faillite, et M. Buffard, huissier à Vihiers, syndic provisoire.

Pour extrait conforme,

Le Greffier du Tribunal,
(421) A. DUBOUE.

A LOUER

Présentement,

MAISON, rue du Portail-Louis, ayant boutique, arrière-boutique, cave; trois chambres, mansarde et greniers.

S'adresser à M^{me} veuve NEVOUET-JUBAULT, couvreur, rue d'Orléans, 93. (420)

Étude de M^e LEFEBVRE, notaire à La Flèche.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

En l'étude et par le ministère de M^e LEFEBVRE, notaire à La Flèche, le mercredi 3 août 1853, à midi,

LA BELLE

FERME DE BIERGE

Située commune de Lasse, arrondissement de Baugé (Maine-et-Loire.)

Cette ferme, d'une étendue de 80 hectares, dont 70 hectares en terres à froment, est affermée à moitié et est susceptible d'un revenu net de 2,000 f. au moins.

On donnera toutes facilités pour les paiements.

S'adresser au fermier pour visiter la propriété, et audit M^e LEFEBVRE, notaire, pour connaître les conditions. (421)

A LOUER

PRÉSENTEMENT

Une MAISON, sise rue de Bordeaux, fraîchement décorée, composée de très-beaux appartements, d'un jardin, écurie et remise.

S'adresser à M. BARILLET, au Pont-Fouchard. (352)

A Céder présentement

FONDS DE BOULANGERIE ET CAFÉ

Situés commune de Parçay, près Noyant (Maine-et-Loire). S'adresser à M. TESSIER, propriétaire. (416).

Étude de M^e CHASLE, notaire à Saumur.

A VENDRE

LE DOMAINE

DE LA

GRANDE-VIGNOLLE

Situé communes de Turquant et de Montsoreau, à 8 kilomètres de Saumur, à 6 heures de Paris, traversé par la route de Saumur à Chinon et à Limoges.

Maison de maître et de vigneron sur les coteaux pittoresques de la Loire; vues admirables, rotonde, terrasses, jardins, serres, verger, clos de vigne de 5 hectares 45 ares dans les meilleurs crus des vins blancs mousseux de Saumur; prairies naturelles, terres labourables, contenance totale, 26 hectares 82 ares 50 centiares.

Produit net, année moyenne 4,500 francs.

S'adresser, à Saumur, audit M^e CHASLE, notaire, dépositaire des titres de propriété. (397)

A VENDRE

DEUX MAISONS

Situées à Saumur, rue de la Petite-Gueule-du-Loup,

Appartenant à M. GESTRIE, propriétaire à Longué, et à M. DUVEAU, propriétaire à Mollay.

La première consiste en trois chambres au rez-de-chaussée, deux chambres et deux cabinets au premier étage, grenier, écurie, puits, deux caves et deux jardins; elle joint au nord la place de Nantilly, au levant la rue, au midi M. Courtiller, au couchant MM. Herbault et Cocard, et la cure de Nantilly.

La seconde se compose de deux chambres basses, trois chambres hautes, grenier, cave et puits; elle joint au nord la place, au levant M^{les} Dezè, au midi Tessier, au couchant la rue.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire à Saumur. (408)

A LOUER

Présentement,

UNE

PORTION DE MAISON

Située dans le prolongement de la rue Beaurepaire.

S'adresser à M. LAURENT-ZIBETTA, peintre. (368)

A LOUER

Ou A VENDRE

MAISON, port du Maronnier. S'adresser à M. DUTERME, notaire.

Découverte incomparable par sa vertu

EAU TONIQUE

PARACHUTE des CHEVEUX

Par CHALMIN, de Rouen.

Cette Eau arrête la chute des cheveux, en fait croître de nouveaux en deux mois, et guérit toutes les maladies du cuir chevelu. — Succès garanti. — Entrepôt et fabrique à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt à Paris, chez Normandin, passage Choiseul, 19 (Aff.)

A Saumur, chez EUGÈNE PISSOT, coiffeur-parfumeur, rue St-Jean, n^o 2. PRIX DU FLACON : 3 FR. (235)

A CEDER

Pour cause de départ,

Un MAGASIN de FAYENCE et D'ÉPICERIE, dans un des quartiers les plus commerçants de Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.